

## **ÉTATS FINANCIERS**

31 MARS 2021

### Bureau du Directeur Parlementaire du Budget

## **TABLE DES MATIÈRES**

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport des auditeurs indépendants au Directeur Parlementaire du Budget	2
État de la situation financière	4
État des résultats et de la situation financière nette du Bureau du Directeur Parlementaire du Budget	5
État de la variation de la dette nette du Bureau du Directeur Parlementaire du Budget	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8

# Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2021 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du Directeur Parlementaire du Budget (le « BDPB »). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des éléments en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du BDPB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport annuel du BDPB* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (« CIRF ») conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du BDPB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par KPMG, les vérificateurs indépendants du Bureau du Directeur Parlementaire du Budget.

Giroux, Yves Digitally signed by Giroux, Yves Date: 2021.08.18 11:13:08 -04'00'

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget
Ottawa, Canada
Le 18 août 2021

Jacques, Jason Digitally signed by Jacques, Jason Date: 2021.08.18 10:48:49 -04'00'

Jason Jacques
Dirigeant principal des finances



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. 150, rue Elgin Bureau 1800 Ottawa ON K2P 2P8 Canada Téléphone 613-212-5764 Télécopieur 613-212-2896

### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au directeur parlementaire du budget

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du Directeur Parlementaire du Budget (le « BDPB ») qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021
- l'état des résultats et de la situation financière pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de du BDPB au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de du BDPB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de du BDPB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du BDPB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Bibliothèque.



#### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

#### En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de du BDPB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du BDPB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener du BDPB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG AND IRRECELL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés Ottawa (Canada) Le 18 août 2021

## État de la situation financière au 31 mars

(en dollars)

	2021	2020
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	457 258	886 720
Indemnités de vacances et congés compensatoires	357 566	283 914
Avantages sociaux futurs (note 5(b) et (c))	258 546	201 252
Total des passifs	1 073 370	1 371 886
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	343 973	625 071
Débiteurs et avances (note 6)	113 285	261 649
Total des actifs financiers	457 258	886 720
Dette nette du BDPB	616 112	485 166
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	73 991	105 527
Immobilisations corporelles, montant net (note 7)	42 512	54 626
Total des actifs non financiers	116 503	160 153
Situation financière nette du BDPB	499 609	325 013

### **Obligations contractuelles** (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Giroux, Yves Date: 2021.08.18 11:13:32 -04'00'

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget Ottawa, Canada Le 18 août 2020

Jacques, Jason Jason Date: 2021.08.18 10:49:13 -04'00'

Digitally signed by Jacques,

Jason Jacques

Dirigeant principal des finances

# État des résultats et de la situation financière nette pour la période clos le 31 mars

(en dollars)

	2021 Résultats prévus	2021	2020
Charges			
Analyse économique et fiscale	7 958 547	6 911 867	6 762 972
Coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts	7 958 547	6 911 867	6 762 972
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		6 355 976	6 073 386
Variation des montants à recevoir du Trésor		(281 098)	(184 914)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))		662 393	679 155
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		174 596	195 345
Situation financière nette du BDPB – début de l'exercice		325 013	129 668
Situation financière nette du BDPB – fin de l'exercice		499 609	325 013

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation de la dette nette

pour la période clos le 31 mars

(en dollars)

	2021	2020
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	174 596	195 345
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	37 583	7 797
Amortissement des immobilisations corporelles	(49 697)	(47 953)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(12 114)	(40 156)
Variation due aux charges payées d'avance	(31 536)	80 874
Augmentation nette (diminution) de la dette nette du BDPB	130 946	236 063
Dette nette du BDPB – début de l'exercice	485 166	249 103
Dette nette du BDPB – fin de l'exercice	616 112	485 166

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État des flux de trésorerie

pour la période clos le 31 mars

(en dollars)

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 911 867	6 762 972
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(49 697)	(47 953)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(662 393)	(679 155)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	429 462	180 622
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés	(73 652)	(06 675)
compensatoires	,	(96 675)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(57 294)	(139 388)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(148 364)	4 292
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(31 536)	80 874
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	6 318 393	6 065 589
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	37 583	7 797
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	37 583	7 797
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	6 355 976	6 073 386

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. Pouvoirs et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par le Bureau du Directeur Parlementaire du Budget (le « BDPB »).

La Loi nº 1 d'exécution du budget de 2017 (la « Loi »), présentée en avril 2017, a modifié la Loi sur le Parlement du Canada de manière à ce que le Bureau du directeur parlementaire du budget (le « BDPB ») relève directement du Parlement. La Loi a reçu la sanction royale le 22 juin 2017 et est entrée en vigueur le 21 septembre 2017, date fixée par décret.

Les fonctions du BDPB peuvent se résumer de la manière suivante :

Analyse financière et économique – Le BDPB fournit, de façon indépendante, pertinente, opportune et impartiale, des analyses afin d'aider les parlementaires à remplir leur rôle constitutionnel consistant à demander des comptes au gouvernement. Le BDPB fournit au Parlement, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et de l'économie canadienne, et, à la demande de tout comité ou parlementaire, évalue le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement. De plus, le BDPB est responsable de la préparation de l'estimation des coûts des engagements énoncés dans les plateformes des divers partis politiques durant les élections.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

- (a) Autorisations parlementaires Le BDPB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au BDPB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette du BDPB et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette du BDPB et dans l'information sectorielle (note 9), sont basés sur les montants inclus dans le budget principal des charges du BDPB et ont été rajustés pour refléter les montants des dépenses en amortissement des immobilisations corporelle, installations, congé de maladie ainsi que soin de santé et soin dentaire. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette du BDPB ni dans l'État de la variation de la dette nette du BDPB puisque les montants n'ont pas été inclus dans le budget principal.
- (b) Encaisse nette fournie par le Trésor Le BDPB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BDPB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le BDPB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères an sein du gouvernement.
- (c) Le montant à recevoir du Trésor Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du BDPB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le BDPB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- (d) Charges Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
  - i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
  - ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### (e) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BDPB au Régime de retraite de la fonction publique sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du BDPB découlant du régime. La responsabilité du BDPB relative au Régime de retraite de la fonction publique se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime de retraite de la fonction publique.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé en utilisant des informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ du BDPB dans son ensemble.
- iii. Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congé de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.
- (f) Débiteurs et avances Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- (g) Opérations en devises Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

(h) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

## Catégorie d'immobilisations

### Matériel et outillage Autre matériel Matériel informatique Logiciels

Améliorations locatives

#### Période d'amortissement

5 ans 3 à 15 ans 3 ans 3 ans

selon la durée du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les obligations à titre des congés de maladie des employés. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

Le BDPB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette du BDPB et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du BDPB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

## (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2021	2020
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 911 867	6 762 972
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(49 697)	(47 953)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(662 393)	(679 155)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(73 652)	(96 675)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(57 294)	(139 388)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	15 669	35 032
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(827 367)	(928 139)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Trop – payés de salaire et avances	5 552	_
Acquisitions d'immobilisations corporelles	37 583	7 797
Augmentation (Diminution) des charges payées d'avance	(31 536)	80 874
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	11 599	88 671
autorisations	11 333	00 07 1
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	6 096 099	5 923 504

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

### (b) Autorisations fournies et utilisées

	2021	2020
	(en dol	lars)
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de programme	6 520 482	7 016 482
Montants législatifs	619 259	505 386
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(1 043 642)	(1 598 364)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	6 096 099	5 923 504

### 4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du BDPB :

	2021	2020
	(en dollars)	
Créditeurs – autres ministères et organismes	319 420	739 914
Créditeurs – parties externes	26 349	27 098
Total des créditeurs	345 769	767 012
Charges à payer	111 489	119 708
Total des créditeurs et des charges à payer	457 258	886 720

### 5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite: Les employés du BDPB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le BDPB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2020-2021, les charges s'élèvent à 422 582 \$ (350 131 \$ en 2019-2020). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2019-2020) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2019-2020) les cotisations des employés.

La responsabilité du BDPB relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

**(b)** Indemnités de départ : Le BDPB verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Les indemnités de départ totalisaient :

	2021	2020
	(en dolla	rs)
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	34 652	33 239
Charges pour l'exercice	694	12 929
Prestations versées pendant l'exercice	_	(11 516)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	35 346	34 652

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec tous les groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

### 5. Avantages sociaux futurs (suite)

(c) Congés de maladie: Le BDPB offre à ses employés admissibles des avantages au titre des congés de maladie, qui consistent en un jour et un quart (1,25 jours/ 8.75 heures) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés que pour les journées d'absence selon le taux de salaire normal des employés lorsqu'ils ne peuvent s'acquitter de leurs tâches en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés pendant la période de service. Toutefois, les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne sont pas payables à l'employé. Les renseignements relatifs aux avantages au titre des congés de maladie au 31 mars se présentent comme suit:

	2021	2020
	(en dolla	rs)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	166 600	28 625
Coût des services rendus au cours de l'exercice	74 200	34 000
Frais d'intérêts	2 400	1 500
Perte (gain) actuariel	(20 000)	423 775
Prestations versées au cours de l'exercice	56 600 	<b>459 275</b> (321 300)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	223 200	166 600

La version la plus récente de l'évaluation actuarielle du BDPB a été complétée le 31 mars 2020. L'évaluation a été réalisée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La prochaine évaluation sera complétée, au plus tard, le 31 mars 2023. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des congés de maladie des employés sont les suivantes:

	2021	2020
Taux d'actualisation	1.70%	1.00%
Taux de croissance économique des salaires par année	2.40%	2.40%
Durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs	16 ans	16 ans

### 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du BDPB :

	2021	2020
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	107 533	257 124
Débiteurs – parties externes	5 552	4 325
Avances aux employés	200	200
Débiteurs et avances nets	113 285	261 649

### 7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
Catégorie d`immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Solde de fermeture	2021	2020
Autre matériel	7 797	_	_	7 797	562	1 559	_	2 121	5 676	7 235
Logiciels	142 173	_	_	142 173	94 782	47 391	_	142 173	_	47 391
Matériel informatique		37 583		37 583		747		747	36 836	
Total	149 970	37 583	_	187 553	95 344	49 697	_	145 041	42 512	54 626

### 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BDPB est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le BDPB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le BDPB a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information. En outre, au cours de l'exercice, le BDPB a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme indiqué à la section (a) ci-dessous.

### (a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le BDPB a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du BDPB :

	2021	2020	
	(en dollars)		
Installations	283 663	292 731	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé			
et de soins dentaires	378 730	386 424	
Total	662 393	679 155	

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission des chèques et de traduction offerts aux ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services reliés à l'entretien, aux pièces d'identité, aux transports et aux courriers offerts par le Sénat et par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette du BDPB.

### 8. Opérations entre apparentés (suite)

### (b) Autres transactions entre apparentés

	2021	2020
	(en doll	ars)
Débiteurs – autres ministères et organismes	107 533	257 124
Créditeurs – autres ministères et organismes	319 420	739 914
Charges – autres ministères et organismes	5 808 385	5 670 274

Les charges inscrites à la section 8(b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont dans la section 8(a).

### 9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture de l'activité de programme du BDPB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes méthodes comptables décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées par principaux articles de charges. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	Résultats prévus en 2021	2021	2020
Charges			
Salaires et avantages sociaux des employés	6 015 612	5 482 152	5 328 132
Installations	277 974	283 663	292 731
Services professionnels et spécialisés	1 082 008	859 714	867 203
Fournitures, équipements et approvisionnements	155 000	92 247	82 387
Locations	95 000	110 046	87 711
Communications, voyages et réinstallations	135 000	21 527	37 003
Amortissement des immobilisations corporelles	47 953	49 697	47 953
Information	145 000	12 821	19 309
Réparations et entretien	5 000	_	543
Total des charges	7 958 547	6 911 867	6 762 972
Coût net des activités poursuivies	7 958 547	6 911 867	6 762 972

### 10. Obligations contractuelles

Le Bureau du Directeur Parlementaire du Budget a conclu des obligations contractuelles qui comportent les engagements suivants :

Total	179 150
2023	30 189
2022	148 961

### 11. Impact de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de la COVID-19 a été déclaré comme étant une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé et a causé des impacts significatifs sur la divulgation des finances, des marchés et de la société.

Au moment de l'approbation de ces états financiers, l'administration du DPDB a donné la directive à ces employés qu'ils seront capables de faire du télétravail. La pandémie de la COVID-19 évolue alors la durée et l'étendue de l'impact sur les dépenses opérationnelles du DPDB est inconnu pour le moment.